

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>MISE EN PLACE DE PANNEAUX « STOP »</b> <b>RUE DE SAINTONGE</b> <b>ARRÊTÉ N°2022/107</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la route et ses textes d'application ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation aux intersections de la rue de Saintonge, rue de Bretagne et rue du Berry à Ifs ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Afin d'assurer la sécurité des usagers, des panneaux « STOP » avec une signalisation horizontale seront mis en place rue de Saintonge à Ifs.
- Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
  - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
  - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs.

Fait à Ifs, le 10 mai 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE